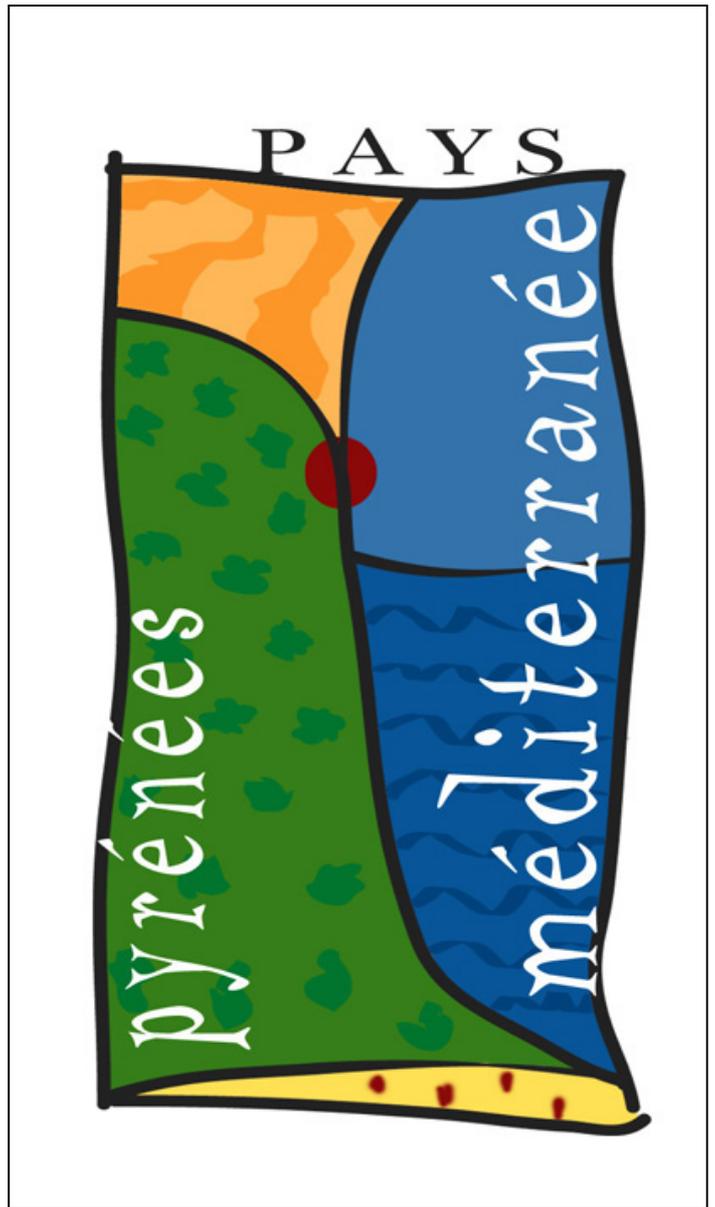




Charte Forestière de Territoire La Suberaie des Albères et des Aspres

Les Partenaires



Sommaire

Les partenaires	p 1
Sommaire	p 3
Introduction	p 5
Première partie : Le Territoire	p 8
Le Pays Pyrénées Méditerranée	p 9
Un patrimoine naturel remarquable	p 10
Un milieu naturel fragile	p 10
La suberaie des Albères et des Aspres	p 12
Terrain d'action	p 12
Localisation, étendue et historique	p 12
Surface subéricole	p 13
Les propriétaires forestiers privés possèdent 100% des suberaies	p 13
Répartition des propriétés par tranche de surface pour les Albères	p 13
Répartition des propriétés par tranche de surface pour les Aspres	p 13
La suberaie présente un très fort morcellement	p 14
Deuxième partie : Le Projet	p 15
Les enjeux stratégiques de développement	p 18
Economie	p 19
Protection contre les risques naturels	p 20
Aménagement concerté et « multi-fonctionnalités »	p 21
Environnement et paysage	p 23
Culture	p 25
Troisième partie : Le plan d'action	p 26
Les mesures retenues	p 27
Les Fiches actions opérationnelles	p 28
Engagements	p 49
Annexes	p 55
Composition du Comité de Pilotage de la Charte	
Composition de la cellule technique	
Fiche récapitulative de la charte	

Introduction

Lancées par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en prévision de la loi forestière 10 Chartes Forestières de Territoires (CFT) ont été retenues à titre expérimental en France dont un site sur le département des Pyrénées-Orientales : La suberaie des Albères et des Aspres.

Dans le cadre d'une gestion durable multi-fonctionnelle de la forêt, la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt du Ministère veut, à travers les CFT, initier des démarches contractuelles. Elles visent à permettre la rencontre entre les offreurs de biens et services que sont les propriétaires forestiers et des demandeurs responsables, motivés par un ou plusieurs de ces biens et services, voire par l'avenir global d'un territoire forestier.

La Charte répond ainsi à plusieurs des objectifs suivants :

- Garantir les satisfactions des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels ;
- Contribuer à l'emploi et à l'agencement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;
- Renforcer la compétitivité des filières de production ;
- Favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique et économique ;
- Contribuer à la gestion durable.

Site pilote, les massifs des Aspres et des Albères représentent la spécificité de la forêt méditerranéenne. C'est à l'initiative du Député Henri SICRE, Président du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, de la DDAF des Pyrénées-Orientales et des organismes de la forêt privée du département, que les deux massifs ont fait l'objet d'une réflexion globale prenant en compte l'ensemble des fonctions de la forêt.

Les objectifs de la Charte s'attachent à la Défense des Forêts Contre les Incendies mais aussi au développement de la filière liège, du plan Bois Energie, et à la prise en compte des enjeux sociaux et culturels tels que le paysage, l'accueil du public, la chasse, ...

La Charte Forestière de Territoire résulte bien d'une initiative locale. Elle doit conclure non seulement à un document d'orientation mais surtout à la signature de conventions d'application avec plusieurs collectivités locales pour une meilleure mobilisation des aides aux investissements forestiers et aux projets d'aménagements.

Quatre pôles d'activités ont plus particulièrement été développés et ont fait l'objet d'études spécifiques ci-annexées, en complément des actions déjà engagées depuis plusieurs années, à savoir :

- ⇒ le pôle paysager ;
- ⇒ le pôle environnemental ;
- ⇒ le pôle économique ;
- ⇒ le regroupement foncier.

La Charte Forestière de Territoire qui constitue le cadre de référence de ce document est le fruit d'un long travail de concertation entre les élus, les acteurs économiques et les différentes associations pour construire un projet de développement à moyen terme dans le cadre d'un territoire et d'axes stratégiques susceptibles de répondre aux enjeux du futur.

Elle s'intègre dans la suite logique de tous les efforts entrepris sur le plan communal et intercommunal afin de trouver des réponses collectives pour améliorer la compétitivité de la filière liège et sa gestion durable.

Par ailleurs, le Pays Pyrénées Méditerranée se caractérise par la présence significative de structures institutionnelles nombreuses qui témoignent d'une organisation territoriale forte et d'une animation soutenue de leur programme. Son périmètre respecte l'intégrité des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : les quatre Communautés de Communes des Albères, des Aspres, de la Côte Vermeille et du Vallespir.

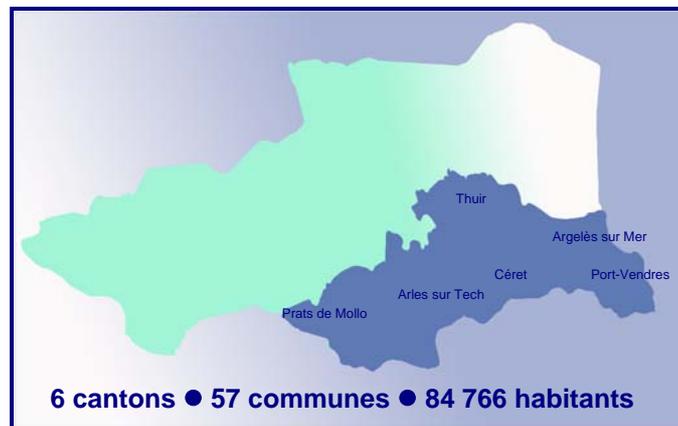
Enfin, on notera la présence de longue date de deux syndicats de protection de massif contre les risques d'incendie - le SIVU des Albères et le SIP des Aspres, ainsi que l'existence d'un Institut Méditerranéen du Liège, organisme associatif créé à l'initiative de la forêt privée et de la DDAF des Pyrénées-Orientales.

Le Pays n'a pas vocation première à être maître d'ouvrage des actions proposées dans cette Charte ni à se substituer aux E.P.C.I. existants ni à imposer des transferts de compétence. Il est un lieu permanent de réflexion, de mise en réseau, de coordination et d'animation pour la réalisation d'un projet global et durable de développement du territoire, au travers de son futur contrat de pays.

Première Partie: Le Territoire

LE PAYS PYRENEES MEDITERRANEE

Le Pays Pyrénées-Méditerranée, avec des diversités internes, présente une forte cohérence qui s'appuie sur la géographie : massifs des Albères et des Aspres, vallée du Tech et son ouverture sur le littoral ; sur l'histoire et la communauté de culture catalane ; sur l'existence d'une entité économique et fonctionnelle qui, de tous temps, a associé la montagne, les piémonts et le littoral. Le projet de territoire approuvé par l'ensemble des communes et de leurs groupements du périmètre, reconnu par arrêté préfectoral le 30 mars 2004, vient dans la suite logique d'une dynamique de développement local centrée sur une alternative à l'attraction de Perpignan. Ainsi l'enjeu du développement réside dans la structuration d'une entité autonome et non dans celle d'un territoire périphérique .



Argelès-sur-Mer	8 communes	22.634 habitants
Arles-sur-Tech	8 communes	6.973 habitants
Céret	14 communes	19.602 habitants
Côte Vermeille	4 communes	14.663 habitants
Prats-de-Mollo	6 communes	2.714 habitants
Thuir	17 communes	18.096 habitants

Dans cette configuration, le territoire du Pays regroupe une population de 84.766 habitants au recensement de 1999 et comprend les 57 communes suivantes :

Albère (L'), Amélie-les-Bains-Palalda, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, Banyuls-dels-Aspres, Banyuls-sur-Mer, Bastide (La), Boulou (Le), Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Cerbère, Céret, Cluses (Les), Collioure, Corsavy, Coustouges, Fourques, Lamanère, Laroque-des-Albères, Llauro, Llupia, Maureillas-las-Illas, Montauriol, Montbolo, Montesquieu, Montferrer, Oms, Palau-del-Vidre, Passa, Perthus (Le), Ponteilla, Port-Vendres, Prats-de-Mollo-la-Preste, Reynès, Saint-André, Saint-Génis-des-Fontaines, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Saint-Laurent-de-Cerdans, Saint-Marsal, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Serralongue, Sorède, Taillet, Taulis, Tech (Le), Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villelongue-dels-Monts, Villemolaque, Vivès.

- **Un patrimoine naturel remarquable**

Le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager remarquable qui résulte de la contiguïté forte entre les espaces maritimes et montagnards. Très peu de zones en France peuvent se prévaloir de la possibilité en moins de 50 km d'une variation d'altitude et d'un étagement de végétation aussi considérables puisqu'on passe du niveau de la mer jusqu'au sommet du Canigou à 2700m. La valeur de ces milieux marins et terrestres est attestée par l'existence de plusieurs réserves naturelles (le Mas Larrieu, les réserves de La Massane et de Prats-de-Mollo, le site classé du Canigou, la réserve naturelle marine de Banyuls-sur-Mer).

Le patrimoine forestier est un atout d'importance qui dégage encore une ressource significative en volume et qualité de bois. Dans les Albères et dans les Aspres, les essences naturelles dominantes sont le chêne vert, le chêne liège, le micocoulier et le hêtre ; les forêts du Vallespir résultent plus de l'action humaine et sont constituées de plantations de châtaigniers et de reboisements en résineux réalisés dans le cadre de la restauration des terrains en montagne, boisements qui demandent aujourd'hui à être diversifiés.

Par ailleurs, la diversité des paysages, encore largement préservée y compris sur les côtes sableuses et rocheuses, est un élément attractif très fort. Elle contribue à la variété des formes de tourisme : balnéaire, culturel, de « pleine nature » (y compris dans l'attrait des fonds marins). A côté des loisirs de masse, il y a donc place pour un autre type d'usage de ces espaces dont les enjeux sont capitaux pour le territoire (structuration de randonnées, clubs de plongée, nautisme...).

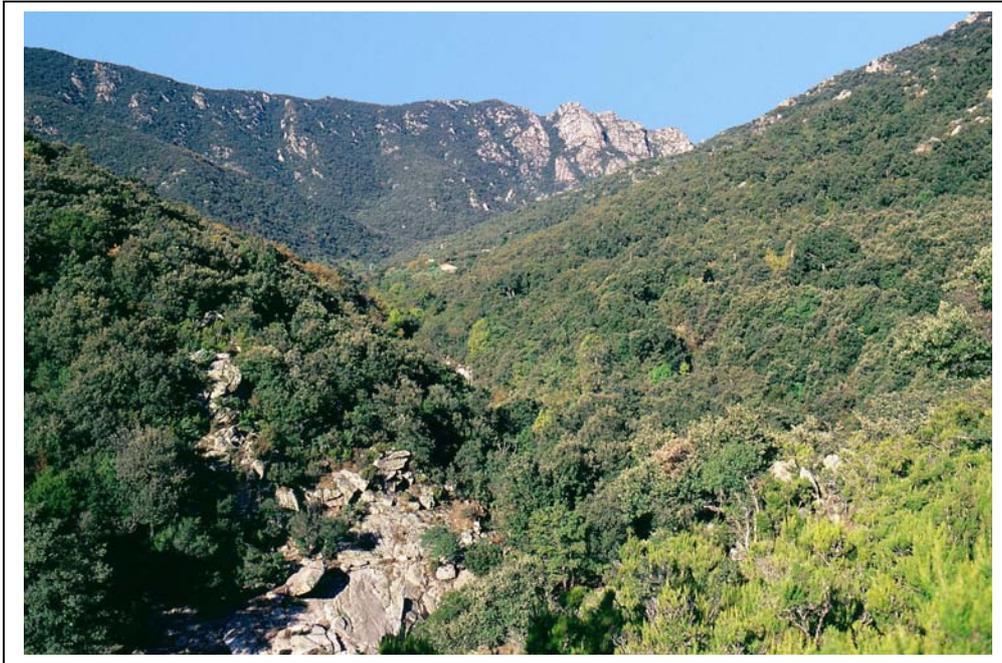
- **Un milieu naturel fragile**

La sensibilité du milieu méditerranéen aux facteurs climatiques se décline essentiellement autour des risques d'incendie et d'inondation.

Le risque d'incendie, généralisé sur l'ensemble du territoire, est aggravé sur les secteurs de piémont par la discontinuité de l'entretien des zones boisées et par le recul de l'agriculture dans certains sites. La prévention s'appuie en premier lieu sur la mise en place de pare-feux, à caractère parfois transfrontalier. Ces opérations nécessitent pour le Syndicat à vocation unique des Albères et le Syndicat intercommunal pour la protection des Aspres une importante logistique avec des moyens techniques accrus. Elles demandent à être élargies notamment sur les déprises foncières (friches) laissées par les arrachages de vignes ou sur celles consécutives à l'achat de résidences secondaires ou à l'exode rural, et surtout à être mieux intégrées dans le paysage.

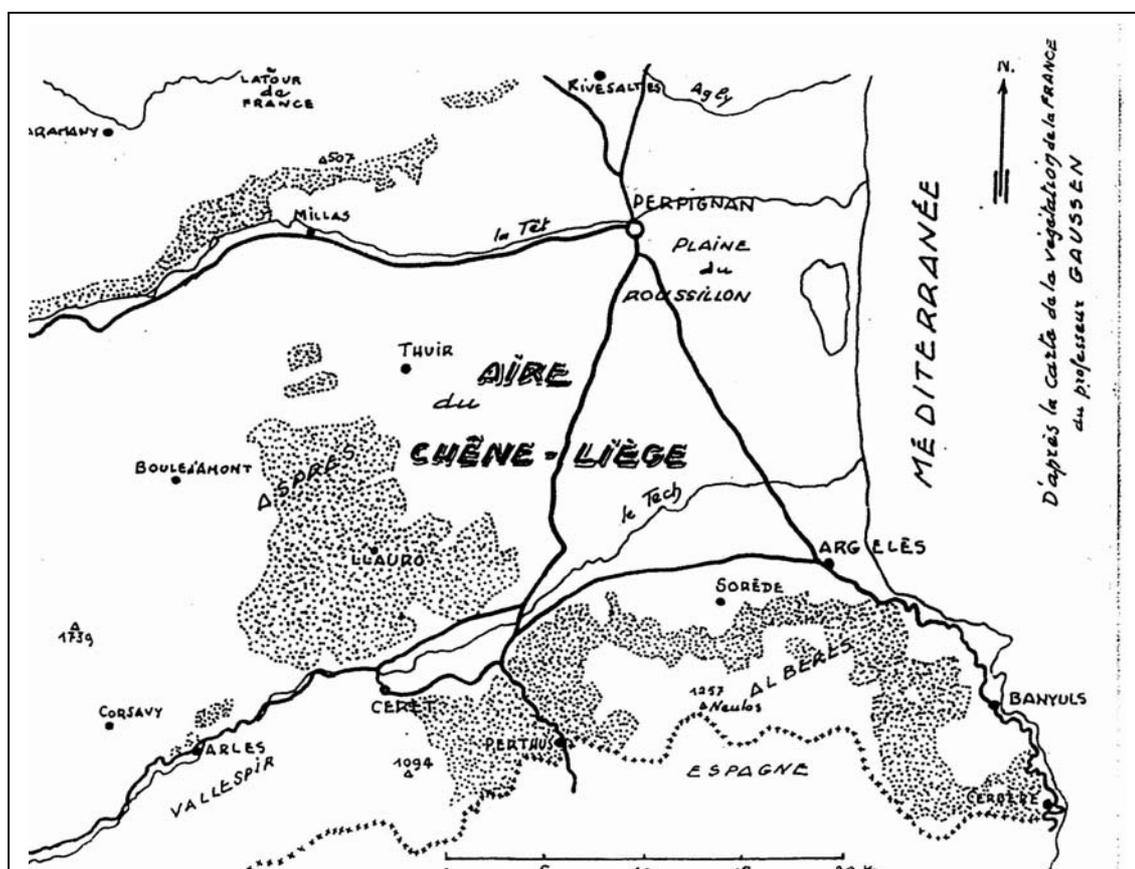
Dans le même registre des risques naturels, l'existence de bassins versants nombreux et à pente très prononcée (vecteur de la puissance de l'eau) est la cause majeure des crues torrentielles et inondations sur les zones de piémont. Les cours d'eau présents sur le territoire (Baillaury, Massane, La Rome, Tech, Riu Ferrer, Réart, Canterrane...) ont un

régime très irrégulier et torrentiel, calqué sur les aléas climatiques propres aux climats méditerranéen et montagnard caractéristique de cette zone. Ces risques, qui ne sont pas totalement maîtrisés, doivent être gérés à l'échelle du Pays dans l'optique de la préservation de l'environnement et de la maîtrise d'une urbanisation en expansion.



LA SUBERAIE DES ALBERES ET DES ASPRES - SITE PILOTE

▪ Terrain d'action



La suberaie catalane compte une aire potentielle de 16 000 hectares dans le département des Pyrénées-Orientales.

▪ Localisation, étendue et historique

L'aire du chêne liège est relativement restreinte. Ceci s'explique par les exigences propres de cette essence : température moyenne de 13 à 16°C, précipitations annuelles moyennes de 600 à 1 200 mm, sols non calcaires, humidité atmosphérique importante en saison sèche.

De ce fait, la grande majorité des suberaies des Pyrénées-Orientales est localisée dans une zone allant de 30 à 500 mètres d'altitude et ne s'écarte pas de la mer à plus de 40 km. La totalité des boisements purs ou en mélange avec d'autres essences couvre environ 16.000 ha, répartis en deux unités distinctes : la **forêt des Aspres** et la **forêt des Albères**.

Ces forêts se sont étendues sur des surfaces variables. Spontané dans la flore méditerranéenne, l'arbre a reculé dès l'époque romaine devant l'expansion du vignoble. Les documents d'archives nous apprennent qu'au cours du Moyen-Age, le chêne-liège n'a pu subsister dans les Aspres et les Albères que parce que certaines forêts constituaient localement des réserves de chasse seigneuriales. Par la suite et malgré la régression du vignoble, la pression pastorale et l'usage du feu qui lui était lié, l'empêchèrent de reconquérir sa zone d'influence.

C'est surtout avec l'apparition de la bouteille de verre en 1650 qu'il devint une matière première recherchée. Il a toutefois fallu attendre la fin du XVIII^{ième} siècle pour voir le chêne-liège se développer dans les Pyrénées-Orientales sous forme d'une culture importée de la Catalogne Espagnole.

La spécificité du liège catalan repose sur les caractéristiques environnementales locales qui lui confèrent un très haute qualité (forte densité...).

A la fin du XIX^{ième} siècle, la crise phylloxérique et des subventions des gouvernements de l'époque ont encouragé les propriétaires forestiers à entretenir et à conduire rationnellement leur suberaie. Si le rendement à l'hectare restait faible (de 85 à 175 kg par ha et par an), la bonne qualité des lièges autorisait des prix fort élevés.

▪ **Surface subéricole**

Les résultats de l'IFN de 1990 lors de son troisième passage donnaient :

- en peuplement pur de chêne-liège 6 000 ha
 - en peuplement mélangé de chêne vert 10 000 ha
- Soit un total de 16 000 hectares environ.**

	Plaine du Roussillon	Aspres	Albères	Vallespir	Total
Futaie de chêne-liège pur (en ha)	52	2 838	3 529	100	6 519

▪ **Les propriétaires forestiers privés possèdent 100% des suberaies**

La structure de la propriété est très hétérogène. Les surfaces des forêts sont de quelques ares, à près de 400 hectares pour la plus grande.

▪ **Répartition des propriétés par tranche de surface pour les Albères**

	Moins de 4 ha	De 4 à 10 ha	De 10 à 25 ha	De 25 à 100 ha	Plus de 100 ha	Total
Nombre	2 462	113	71	33	11	2 690

- **Répartition des propriétés par tranche de surface pour les Aspres**

	Moins de 4 ha	De 4 à 10 ha	De 10 à 25 ha	De 25 à 100 ha	Plus de 100 ha	Total
Nombre	1 854	181	119	81	6	2 241

- **La suberaie présente un très fort morcellement**

Abandonnées partiellement depuis 2 générations, incendiées, les suberaies des Pyrénées-Orientales sont depuis une quinzaine d'années au cœur d'une vraie politique d'aménagement du territoire. Des actions importantes de protection ont été entreprises dans les Albères et dans les Aspres et permettent aujourd'hui une réhabilitation économique de la suberaie au profit des propriétaires forestiers et d'une filière économique importante pour le Pays.



Deuxième Partie:

Le Projet

L'article L12 du Code Forestier apporte une innovation à la politique forestière en prévoyant la mise en œuvre de chartes forestières de territoire, élaborées à l'initiative des acteurs locaux, notamment des élus. Cette démarche contractuelle vise à permettre la rencontre entre les propriétaires forestiers, publics ou privés, qui offrent des services, et des demandeurs motivés par un ou plusieurs de ces services, voire même par l'avenir global d'un territoire forestier.

Les problématiques forestières rencontrées sur la suberaie des Albères et des Aspres sont très diverses. Elles relèvent, à titre principal, de nombreux domaines (aménagement rural et développement local, tourisme et loisirs, économie, environnement...).

Une gestion durable des forêts doit répondre aux attentes actuelles et futures de la société. Elle ne peut se concrétiser territorialement que par une concertation entre les partenaires légitimement concernés par les porteurs des attentes et les propriétaires susceptibles de les satisfaire.

Compte tenu de la diversité des problématiques et des solutions locales, la charte est un concept souple, qui a conduit à l'introduction d'un volet forestier dans le programme d'action du Pays Pyrénées Méditerranée. La charte n'est pas un outil juridique en concurrence avec d'autres outils existants.

Sans préjudice des prérogatives réglementaires de l'Etat, les acteurs locaux peuvent élaborer dans la concertation des chartes forestières de territoire, portant sur un territoire identifié à priori pertinent vis-à-vis d'une ou plusieurs problématiques selon la logique suivante : une problématique, des acteurs, un territoire. Une charte peut donner lieu à des conventions ayant des incidences financières, rémunérant, par exemple, des services supplémentaires rendus par la forêt ou des investissements forestiers spécifiques : accueil du public, préservation de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, protections contre les risques naturels...

DES OBJECTIFS A ATTEINDRE EN MATIERE DE :

Développement. Faire progresser la suberaie dans tous les domaines : économique, culturel, touristique,...

Qualité. Offrir à la population une qualité environnementale. Conduire notre production vers le haut niveau. Certification de la filière liège.

Équilibre. Favoriser une croissance cohérente, réfléchie, née d'une dynamique collective.

Quotidien. Animer notre territoire tous les jours en organisant l'avenir et en suscitant une dynamique durable.

Ouverture et rayonnement. Se tourner vers l'extérieur pour approfondir, échanger, enrichir nos connaissances. Faire exister la suberaie à l'extérieur de ses frontières.

Communication : une image, une offre, un avenir.

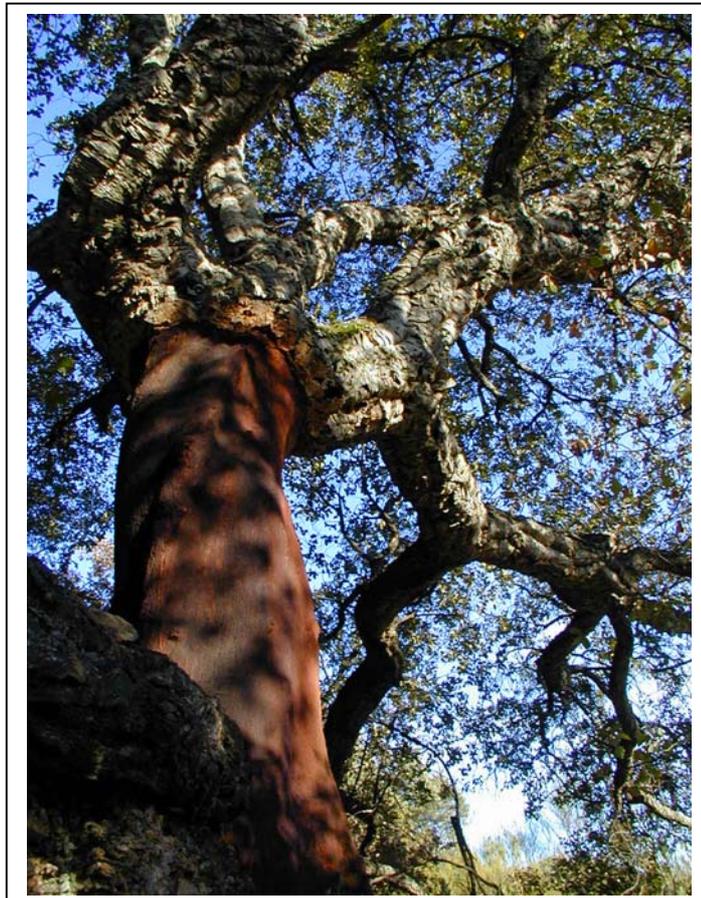
Connaissance. Chercher la meilleure valorisation des produits « liège », collaborer dans des programmes de recherche européens, compléter les connaissances techniques. Former les acteurs locaux.

LES ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT

Afin d'envisager le développement durable de la suberaie il convient de traiter l'ensemble des problématiques qu'elle génère : sa valorisation est conditionnée aux moyens qui seront consacrés à sa préservation mais également à la prise en compte de sa multi-activité et par là-même à une gestion concertée et durable.

Après concertation auprès des divers usagers, 5 enjeux ont été identifiés :

- Économie
- Protection contre les risques naturels
- Aménagement et « multi-fonctionnalités »
- Environnement et paysage
- Culture



Une conjoncture favorable

Aujourd'hui la filière économique liège favorise l'emploi, la formation et pèse sur le tissu économique de la vallée. Aider les filières d'amont en aval est une nécessité pour favoriser le développement du territoire.

Nos forces

Des industries locales fortes en emplois.

Un matériau liège reconnu pour sa qualité qui en fait un produit unique et recherché.

Des industries locales demandeuses de la matière première locale.

Des structures professionnelles propres au liège.

Une filière économique d'avenir

Nos faiblesses

Une sous-exploitation de la suberaie due à l'abandon, au morcellement et aux surcoûts de production.

Une absence d'organisation de la filière.

Un manque de main d'œuvre qualifiée.

Une fluctuation du marché.

Une méconnaissance des marchés notamment pour le liège mâle et brûlé.

Les pistes d'actions

Regrouper l'offre et la demande

Regrouper les propriétaires, connaître les potentialités de leurs parcelles, les conseiller pour une gestion sylvicole efficace. Mettre en marché des lots de liège en fonction des destinataires.

Unir nos forces

Inciter et regrouper les différents maillons de la filière au sein d'une interprofession. Un système permettant en conséquence de révéler des besoins communs, créer et consolider toute la filière.

Formation Emploi

La formation est précieuse pour répondre aux exigences qualitatives du marché. Une organisation des méthodes de travail, faciliter les regroupement d'entreprises, évaluer des besoins communs créer et consolider des emplois sont des pistes fortes pour nos suberaies.

Nouveaux débouchés

Dans le secteur de la construction, de l'emballage, des actions d'information et de formation vers les prescripteurs peuvent être entreprises.

Certification de la filière liège, au travers de PEFC Languedoc-Roussillon.

Une nécessité pour agir

La préservation de nos suberaies contre les risques naturels est au cœur des aménagements réalisés ou à réaliser. La protection contre les risques d'incendie est un enjeu majeur pour les massifs des Aspres et des Albères. La capacité du chêne-liège à réagir après le passage d'un feu en fait un arbre remarquable mais aussi pour la fixation des sols, son rôle dans les régulations des écoulements d'eau, et la limitation de l'érosion des versants.

Les suberaies présentées garantissent ainsi les objectifs de production et de stabilité écologique d'intérêt public.

Nos forces

Des massifs aménagés en matière d'équipements de protection : piste, point d'eau, pare feu,...

Des maîtres d'ouvrage collectifs sous forme de syndicat intercommunaux.

Des plans d'aménagement par massif (PAFI) validés, véritables schémas de cohérence.

Une prévention active durant les saisons critiques.

Une concertation de tous les acteurs pour atteindre l'objectif de protection.

Nos faiblesses

Des secteurs non encore aménagés.

Des équipements à pérenniser dans le temps pour une bonne efficacité.

Des financements insuffisants par rapport à la demande des maîtres d'ouvrage.

Une structure foncière privée et très morcelée.

Lourdeur de l'animation préalable, indispensable à tous les investissements.

Des connaissances incomplètes sur le fonctionnement des feux et leurs impacts sur les milieux.

Les pistes d'actions

Prévenir et aménager

Dans les secteurs protégés, remise en valeur des suberaies par des débroussailllements, des levées de liège mâle ou brûlé. Renforcer les sensibilisation et l'animation par secteur pour regrouper les propriétaires afin de réaliser les aménagements nécessaires.

Dans les secteurs non protégés : continuer les investissements nécessaires pour une meilleure protection. Concertation avec tous les acteurs locaux pour la pérennisation des équipements, le développement d'aménagement mixte durable.

Favoriser la prévention par des patrouilles, des surveillances, la communication.

Pour les générations futures

Intervention auprès des écoles pour les sensibiliser sur la protection des milieux naturels.

Animation, sorties accompagnement sur de sites écoles.

Comprendre et échanger

Compléter les connaissances techniques, participer à des programmes de recherche.

Participer à une réflexion transfrontalière en matière de lutte et de prévention.

Pour un territoire équilibré

Aménager un territoire, c'est mettre en cohérence des politiques de développement territorial spécifiques, c'est réfléchir en termes d'enjeux économiques, environnementaux, sociaux,.... Pour ce faire il semble indispensable de développer la concertation auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, mais aussi valoriser les parcelles agricoles à l'abandon, gérer durablement l'espace, conforter et créer de l'emploi.

Nos forces

Des aménagements réalisés référencés efficaces servant de vitrines.

Des initiations sur des méthodes de travail entre les différents partenaires locaux.

Une bonne connaissance du terrain et des objectifs à atteindre avec des itinéraires techniques connus.

Des réflexions collectives récentes dans le cadre du contrat de Pays Pyrénées Méditerranée : charte de développement validée et contrat de Pays en cours de négociation.

Des actions de partenariat sur les aménagements sylvo-pastoraux sous suberaies avec les éleveurs MAE/CTE/CAD...

Une politique nationale orientée vers les chartes forestières de territoire relayée par une politique des collectivités locales pour l'aménagement du territoire.

Nos faiblesses

Difficulté à programmer les actions dans le temps et à mobiliser les moyens humains et financiers pour les réaliser.

Un territoire à l'abandon sur certains secteurs : une déprise agricole forte avec un foncier très morcelé. Un espace non géré, déséquilibré qui engendre des problématiques sanitaires, paysagères, de protection, d'urbanisation.

Le manque de main d'œuvre spécialisée.

Manque d'une véritable image de la filière.

Désintéressement des propriétaires fonciers aux aménagements collectifs proposés.

Les pistes d'actions

Pour un territoire vivant

Lutter contre la déprise agricole, gérer les friches par une réflexion collective par secteur identifié mise en place d'une cellule technique opérationnelle, pluridisciplinaire.

Proposer sur les zones ciblées des plantations de chêne-liège ou associé à des cultures, créer des coupures vertes périurbaines.

Animer, regrouper les propriétaires sous forme associative ou dans des structures existantes, créer des Associations Syndicales Libre de Gestion Forestières (ASLGF).

Établir un véritable programme d'actions concertées et trouver les financements adéquats.

Créer un observatoire du liège au sein du Pays Pyrénées Méditerranée.

Participer à l'élaboration et au suivi de contrats d'ouverture des forêts au public.

Améliorer la prise en compte de la gestion forestière dans l'aménagement urbain et rural.

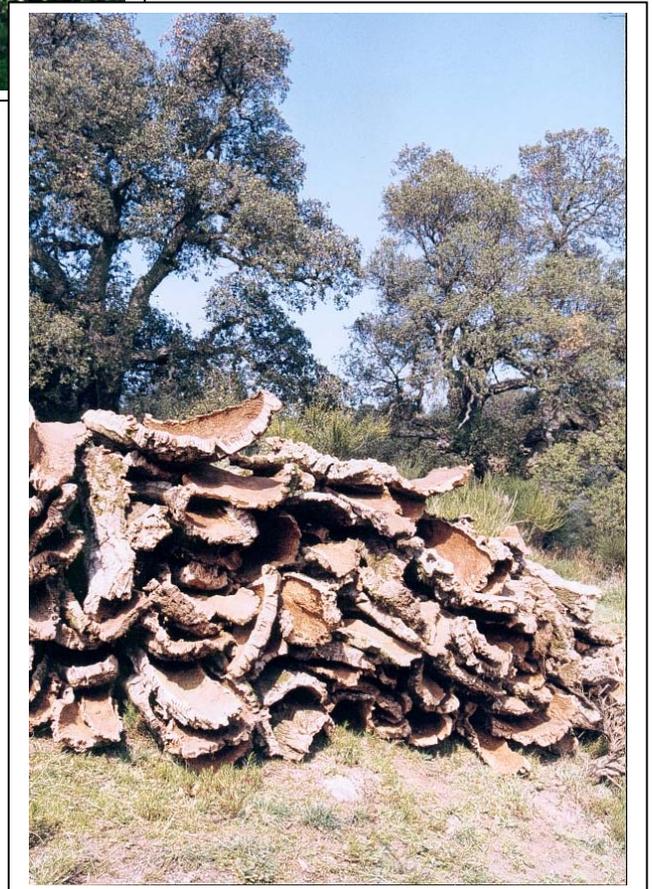
Participer à l'élaboration et à l'animation des projets territoriaux.

Des outils performants

Créer des outils de communication pour les différents partenaires pour organiser l'information et sa diffusion.

Permettre le suivi et l'évaluation des actions par des outils informatiques : S.I.G....

Engager des réflexions sur l'accueil du public en forêt et le tourisme dans les massifs proches du littoral : des études thématiques comme par exemple les activités cynégétiques sous suberaies...



Parce que nos enfants seront fiers de nous

La suberaie méditerranéenne possède une grande notoriété. Son écosystème particulièrement riche mérite une préservation et une gestion raisonnée et durable.

L'essentiel de nos suberaies figure comme "habitat d'intérêt communautaire" dans la Directive Habitat (réseau Natura 2000). Les massifs subéricoles présentent une biodiversité extraordinaire.

La suberaie est également un élément essentiel du paysage méditerranéen de notre territoire. Bien que souvent banalisés, ces paysages sont particuliers et originaux. C'est aussi un patrimoine culturel et écologique qui mérite d'être conservé pour les générations futures.

Nos forces

Des suberaies méditerranéennes ayant un rôle écologique d'intérêt universel figurant comme habitat d'intérêt communautaire.

Une diversité des milieux abritant une faune et une flore particulières.

Des opérations de gestion favorables à la biodiversité, à son maintien, à son développement.

Une prise en compte des enjeux paysagers dans les aménagements réalisés jusqu'à présent.

Un paysage préservé malgré les risques d'incendies.

La présence d'un réseau de correspondants paysagers et « santé des forêts ».

Une démarche régionale sur la certification (PEFC).

Une réflexion engagée en faveur d'un développement durable de la suberaie.

Un suivi phytosanitaire de la suberaie par un réseau de placettes CEE.

Nos faiblesses

Une connaissance encore limitée de ces écosystèmes.

Le morcellement de la suberaie et la multiplicité de petits propriétaires

L'absence de prise en compte des enjeux paysagers.

Manque de formation et d'information et de connaissances ciblées.

Des contraintes techniques et financières qui engendrent des surcoûts aux propriétaires.

Les pistes d'actions

Travailler à partir des chartes forestières de territoires sur les enjeux environnementaux, paysagers et sociaux.

Susciter l'adhésion du public aux enjeux environnementaux de la suberaie.

Informers au mieux les propriétaires, vulgariser, former, regrouper pour mieux agir.

Trouver des moyens financiers adéquats pour aider aux investissements ou à la prise en charge des surcoûts..

Participer activement au document d'objectif Natura 2000 des Albères et le vulgariser.

Réfléchir à un guide de recommandations paysagères.

Améliorer les connaissances environnementales afin de mieux les prendre en compte dans la gestion forestière durable.

Réaliser des études ou inventaires patrimoniaux.

Mettre en œuvre des actions du DOCOB

Adapter les documents techniques pour les rendre plus compréhensibles et lisibles. (Ils doivent être pédagogiques, simples, descriptifs et inclure un rappel des objectifs des actions, des échelles du temps).
Conforter la filière bois énergie.



Partager l'ouverture au plaisir

Nos suberaies sont un merveilleux livre culturel. Découvrir cette culture, la comprendre, la faire vivre est une dimension essentielle de notre avenir. Parce que la culture est la source de la créativité, de l'épanouissement individuel et de la compréhension de l'évaluation de nos suberaies nous devons la mettre à la portée de tous. Il faut partager l'ouverture au plaisir, permettre l'accession à la culture et aux loisirs. De bonnes bases existent, des initiatives se mettent en place, mais il faut organiser, créer encore, pour développer un territoire culturel dynamique.

Nos forces

La suberaie constitue un patrimoine culturel riche et varié : l'histoire du liège à travers le temps, le savoir-faire, le liège et le vin...

Des structures culturelles existent et parfois même au-delà des frontières : musée du liège à Maureillas, à Palafrugel (Espagne).

Une matière première sur place adaptée à un développement culturel pour une demande forte dans le tourisme.

Le chêne-liège est fortement associé à la culture catalane. Il représente une forte identité.

Le liège est un produit naturel, authentique recherché.

L'existence d'associations pouvant conforter le développement culturel : IF, IML, ...

Nos faiblesses

Perte de savoir-faire.

Manque de communication forte liée à notre territoire.

Connaissance et communication insuffisantes.

Sensibilisation trop ponctuelle auprès des jeunes.

L'artisanat autour du liège est peu développé.

Le coût des manifestations culturelles parfois élevé freine les initiatives.

Peu de lien avec les régions voisines de Catalogne.

Les pistes d'actions

Développer une dynamique culturelle autour du liège à l'échelle du territoire pouvant rassembler l'ensemble des acteurs locaux et divers publics (associations, professionnels, public scolaire ...) dans un réseau d'initiatives territoriales. Exemples :

- Route des vins et du liège ;
- Route transfrontalière du liège ;
- Etc.

Ouvrir espaces et modes nouveaux de diffusion en se dotant ou en renforçant les liens de diffusion performants, adaptés aux besoins ... et en accédant aux nouvelles technologies de communication.

Valoriser et renforcer le patrimoine liège (Patrimoine bâti, sorties découvertes, sentiers culturels, musées, objets, personnages...)

Développer la culture de proximité, favoriser les échanges avec l'extérieur

Favoriser l'art à travers des expositions, des manifestations,

Troisième Partie:

Le Plan d'Action

Tableau synoptique des mesures

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 1	Maîtriser le foncier par le regroupement des propriétaires	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Aspres et des Albères	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les propriétaires forestiers à se regrouper par des actions collectives au sein de : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ la coopérative forestière (OGEC) ⇒ l'Association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie catalane - Animation des propriétaires, appui administratif et technique aux structures - Suivi des opérations 	
MAITRE D'OUVRAGE	Pays Pyrénées Méditerranée et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires forestiers et structures de regroupement	
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - DDAF des Pyrénées-Orientales - CRPF PO - SPFS des PO - IML - CG 66 	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 €/ an
	Formation	5 000 € / an
	investissement	5 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	Europe	
	CPER Etat-région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des procédures ECIF issues de la loi forestière 2001 - Formation des propriétaires concernés - Journées d'information - Bourse foncière et suivi des procédures 	

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 2	Encourager les démarches de gestion durable et les démarches de qualité	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les propriétaires forestiers de suberaie à réaliser un document de gestion forestière : plan simple de gestion, code de bonnes pratiques sylvicoles, règlement type de gestion... - Accompagnement et participation à la certification (adhésion à PEFC Languedoc-Roussillon) - Organisation de journées de vulgarisation par secteur ciblé - Réalisation de diagnostics individuels <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique et suivi de la démarche - Encourager les propriétaires à adhérer à PEFC 	
MAITRE D'OUVRAGE	Pays Pyrénées Méditerranée et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires forestiers (quelle que soit la surface)	
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - DDAF PO - CRPF PO - SPFS PO - IML - PEFC Languedoc-Roussillon 	
COÛT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<p>Suivi sous SIG du Pays Pyrénées Méditerranée des forêts aménagées</p> <p>Plan de gestion par massif</p>	

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 3	Réaliser des ventes de liège collectives*	
ZONE CONCERNEE	Suberaie Albères - Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Elaboration d'un catalogue annuel de vente de liège sur pied ou bord de route</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des parcelles à lever - Identification des propriétaires, contacts individuels - Réalisation d'une fiche technique par parcelle - Edition d'un catalogue de vente et appel d'offres - Suivi des levées - création d'un observatoire des prix du liège 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	COFOPYR - ASLGF Suberaie catalane	
PARTENAIRES	IML DDAF PO SPFS PO CRPF PO	
COUT PREVISIONNEL	<i>Ingénierie</i>	40.000 € / an
	<i>investissement</i>	10.000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Certification (adhésion à PEFC LR) - Formation des propriétaires concernés - Suivi des parcelles au travers des documents de gestion - Echanges transfrontaliers 	

* action engagée depuis 2000

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 4	Créer une interprofession liège - soutenir les structures professionnelles	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>- réunir au sein d'une structure les industriels, les entreprises, les propriétaires et les organismes compétents en matière subéricole</p> <p>- Mise en œuvre d'une politique « liège » à partir des objectifs de la CFT</p> <p>- soutien à l'Institut Méditerranéen du Liège</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous les acteurs de la filière, depuis le propriétaire jusqu'au transformateur	
PARTENAIRES	<p>- DDAF PO</p> <p>- IML</p> <p>- CG 66</p> <p>- Organismes de la forêt privée</p> <p>- EPCI</p>	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 € / an
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<p>- Mise en réseau avec ARFOBOIS Languedoc-Roussillon</p> <p>- Programme d'investissement</p> <p>- Certification</p> <p>- Observatoire du liège</p>	

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 5	Création d'un observatoire du liège au sein du Pays Pyrénées Méditerranée	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Mise en place d'un observatoire du liège au sein du Pays Pyrénées Méditerranée (SIG) et mise en ligne (site internet du Pays)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Présentation de la filière à l'échelle départementale et supra-départementale ⇒ Charte forestière de territoire ⇒ Mise en réseau des organismes et des industriels ⇒ Mercuriale des prix par an ⇒ Mise en ligne des études réalisées et des ventes ⇒ Identification des études à mener (exemple : recherche de débouchés pour le liège mâle ou brûlé) ⇒ Suivi des actions engagées ⇒ Veille informative - appels à projets... 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	Tous les acteurs de la filière	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	5000 €/an (suivi + actualisation)
	investissement	10 000 € pour la mise en place
PARTENARIAT FINANCIER	Europe (PIC Leader +)	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des activités - Plan de communication 	

MESURE 1	ECONOMIE	
ACTION 6	Assurer une formation spécifique axée sur le liège	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation au métier de leveur de liège auprès des populations locales - Formation d'ouvriers qualifiés à la sylviculture du liège - suivi des stagiaires sur la période post formation - intégration dans les entreprises locales 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Professionnels, salariés, demandeurs d'emploi	
PARTENAIRES	DDTEFP CG 66 CR LR IML EPCI	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	10 000 €/4 mois (encadrement)
	investissement	Env. 6 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	Etat	
	AGEFOS	
	CR LR	
	CG 66	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	Chantiers école et de réinsertion	

MESURE 2	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	
ACTION 1	Maintenir et Développer les équipements de protection contre les risques d'incendies	
ZONE CONCERNEE	Massif des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'entretien des coupures stratégiques mises en œuvre depuis 15 ans, ainsi que les équipements pastoraux (pistes, clôtures, points d'eau...) - Maintenir les contrats d'entretien avec les éleveurs et prendre en compte les adaptations techniques nouvelles - Favoriser la création de nouvelles coupures - Développer une gestion concertée de ces zones et une implication des EPCI ou syndicats de protection - établir un programme pluriannuel d'actions et un contrat de sylviculture durable 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	SIVU des Albères SIP des Aspres Communautés de Communes	
PARTENAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - DDAF - Collectivités - Propriétaires et leurs groupements - Structures de la forêt privée 	
COÛT PREVISIONNEL	Ingénierie	10 000 € / an
	investissement	50 000 € /an
PARTENARIAT FINANCIER	Europe	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation des suberaies - vente de lièges 	

MESURE 2	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	
ACTION 2	Réaliser des travaux de réhabilitation de la suberaie dans une perspective DFCI	
ZONE CONCERNEE	Massif des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - éclaircies dans les peuplements - écorçage du liège mâle ou brûlé - débroussaillage dans les zones stratégiques DFCI - aménagement sylvo-pastoral : déssouchage, semis, clôtures... - traitement des lisières - aménagement des zones touristiques - gestion des chemins de découverte - aménagements cynégétiques - valorisation des sous-produits forestiers 	
MAITRE D'OUVRAGE	Syndicats intercommunaux, Coopérative, associations de propriétaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires fonciers	
PARTENAIRES	DDAF SDIS CG 66 EPCI IML SPFSPO	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 € / an
	investissement	3 000 € / ha - 50 ha/an
		Soit 150 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	Europe	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - charte paysagère - charte environnementale - formation des propriétaires - réalisation de documents techniques - plan bois énergie 	

MESURE 2	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	
ACTION 3	Réhabilitation des zones en friches par la plantation de chêne-liège	
ZONE CONCERNEE	Piémont des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	Plantation paysagère ou de production <ul style="list-style-type: none"> - recensement des friches existantes et de leurs propriétaires - définition des zones prioritaires d'intervention - identification des travaux à réaliser - mobilisation des maîtres d'ouvrage - réalisation des travaux identifiés - animation et suivi des travaux 	
MAITRE D'OUVRAGE	Pays Pyrénées Méditerranée	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	EPCI ASLGF Coopérative Propriétaires fonciers	
PARTENAIRES	DDAF PO CRPF PO SPSFPO IML EPCI SDIS	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	25 000 € / an
	investissement	20 ha/an soit 6 000 €/an
PARTENARIAT FINANCIER	Europe	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - études paysagères - regroupement du foncier - aménagement sylvopastoral - suivi par SIG - schéma touristique et culturel 	

MESURE 2	PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	
ACTION 4	Informer les populations	
ZONE CONCERNEE	Pays Pyrénées Méditerranée	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Signalisation et supports de documentation en faveur de la prévention contre les risques d'incendies : dépliants, affiches, cd-rom.</p> <p>Journées de vulgarisation et d'information auprès de la population locale.</p> <p>Participation à la réflexion sur la mise en œuvre des PRIF</p> <p>Suivi de l'application de l'arrêté préfectoral sur le débroussaillage</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	Collectivités / Syndicats Intercommunaux de prévention	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	DDAF SDIS CG 66 Organismes de la forêt	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	5 000 €
	investissement	50 000 €
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 3	AMENAGEMENT ET MULTI-FONCTIONNALITE	
ACTION 1	Réaliser des travaux de réhabilitation dans une perspective « découverte »	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de débroussaillage, d'aménagement et d'éclaircies dans les peuplements - aménagement des zones touristiques - gestion des chemins de découverte - signalétique et balisage - réalisation d'outils pédagogiques : topo-guides... 	
MAITRE D'OUVRAGE	Collectivités, associations	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	DDAF CG 66 Organismes de la forêt privée IML IF	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	10 000 € / an
	investissement	50 000 €/ an
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	Etat	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	Schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays Pyrénées Méditerranée - Schéma de randonnées Concertation avec les offices du tourisme	

MESURE 3	AMENAGEMENT ET MULTI-FONCTIONNALITE	
ACTION 2	Encourager la multifonctionnalité de la suberaie	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter la concertation entre les propriétaires et les usagers : éleveurs, chasseurs, randonneurs... - répondre aux attentes des usagers et développer des actions concertées - organiser par des contrats ces activités - médiation entre les différents usagers de la forêt - gérer les sites remarquables identifiés dans les massifs - gestion des « points noirs » : parking, dépôt d'ordures... 	
MAITRE D'OUVRAGE	Pays Pyrénées Méditerranée	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous usagers de la forêt et propriétaires	
PARTENAIRES	DDAF EPCI CG 66 Organismes de la forêt privée Associations locales (chasse, randonnées...) IF	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 € /an (Un animateur)
	investissement	Soutien juridique (10 000 € / an)
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	CR LR	
	CG	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	Animation de la CFT	

MESURE 3	AMENAGEMENT ET MULTI-FONCTIONNALITE	
ACTION 3	Valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du tourisme	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Mise en œuvre d'un schéma concerté d'aménagement et de développement touristique cohérent par massif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ sentiers de randonnées ⇒ hébergement ⇒ balisage des sentiers ⇒ accompagnement par des professionnels <p>Soutenir les propriétaires initiateurs de projets en faveur de l'accueil</p> <p>Compléter l'offre des produits agricoles et forestiers</p> <p>Développer les circuits touristiques pluridisciplinaires et thématiques (route des vins et du liège, circuits découverte de la suberaie, voie verte...)</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	EPCI - autres	
PARTENAIRES	<p>CDT</p> <p>CG66</p> <p>EPCI</p> <p>Partenaires privés</p>	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	25 000 € / an
	investissement	15 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	CR LR	
	CG66	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<p>Schéma d'aménagement touristique du département</p> <p>Schéma d'aménagement et de développement touristique du Pays Pyrénées Méditerranée</p>	

MESURE 3	AMENAGEMENT ET MULTI-FONCTIONNALITE	
ACTION 4	Conforter la filière Bois - Energie du département	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Etude pour l'utilisation des lièges (bois et écorce) issus des opérations sylvicoles (débroussaillage, éclaircies, rebut des lièges) dans les chaudières à plaquettes forestières - Etat des gisements existants, des déchets, ... - Conditions d'utilisation - étude de faisabilité pour la création d'une plate-forme de production de plaquettes par massif - Test en chaufferie - Etude prospective 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Association bois énergie 66	
PARTENAIRES	BE 66 IML DDAF Propriétaires forestiers EPCI	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	25 000 € / an
	investissement	10 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	CR LR	
	CG66	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 4	ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	
ACTION 1	Développer les connaissances de l'écosystème suberaie et utiliser la connaissance pour la gestion des peuplements	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Participation au futur site Natura 2000 concernant la suberaie des Albères - Elaboration du document d'objectifs - Information auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers - Mise en œuvre des actions du DOCOB - Approfondissement des connaissances sur les espèces de la directive Habitat - Suivi phytosanitaire des peuplements à partir du réseau européen - Suivi scientifiques et étude des contrats 	
MAITRE D'OUVRAGE	PPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires forestiers	
PARTENAIRES	DDAF PO DIREN LR Organismes de la forêt privée Association naturalistes	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER		
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Document de gestion - Travaux de réhabilitation 	

MESURE 4	ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	
ACTION 2	Elaborer et mettre en œuvre une charte paysagère	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Aspres et des Albères	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - établir un cahier de recommandations paysagères liées aux travaux à réaliser dans la suberaie - rédaction d'un manuel, de fiches techniques - formation des gestionnaires - vulgarisation de la charte paysagère - mise en œuvre d'actions démonstratives 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires forestiers, collectivités	
PARTENAIRES	DDAF PO DIREN LR Organismes de la forêt privée Association naturalistes CAUE	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 €
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 4	ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	
ACTION 3	Aménager les sites paysagers remarquables	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des sites - Définition des travaux à réaliser : débroussaillage, équipements,... - Suivi des chantiers - Communication et vulgarisation - Capitalisation de l'expérience 	
MAITRE D'OUVRAGE	PPM et/ou partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Propriétaires et collectivités	
PARTENAIRES	DDAF PO DIREN LR Organismes de la forêt privée Association naturalistes CAUE EPCI	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 4	ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE	
ACTION 4	Education et sensibilisation des populations	
ZONE CONCERNEE	Massif des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>Mise en œuvre et poursuite des actions d'éducation à l'environnement créées sur le liège (actions ciblées vers le public scolaire)</p> <p>Publics visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • écoles primaires, collèges du Pays Pyrénées Méditerranée • public saisonnier : touristes, curistes... <p>Mise en place de circuits de découverte, d'interprétation, topoguides.</p> <p>Création d'une mallette pédagogique</p> <p>Intégration aux autres projets d'éducation à l'environnement</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et/ou autres partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	EN DDAF IF Associations locales	
COÛT PREVISIONNEL	Ingénierie	15 000 € / an
	investissement	50 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	CR LR	
	CG66	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en ligne des modules de formation (site du Pays Pyrénées Méditerranée) - Elaboration de modules de formation à la forêt et sa gestion durable à l'attention des différents publics (élus, propriétaires...) 	

MESURE 5	CULTURE	
ACTION 1	Organiser la découverte du patrimoine du liège	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre de circuits de découverte autour du liège en lien avec les activités du territoire - Edition d'un document de promotion 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM / autres partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	Offices du tourisme IML Organismes de la Forêt Privée Industries du liège Musée du liège	
COÛT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	Région	
	département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 5	CULTURE	
ACTION 2	Communiquer sur le produit	
ZONE CONCERNEE	Massifs des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<p>- Mettre en œuvre une campagne de communication sur la suberaie pour son rôle économique social et environnemental : articles de presse, affiches, expositions itinérantes, site internet...</p> <p>- Promotion des produits en liège</p>	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM et autres partenaires	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous publics	
PARTENAIRES	Offices du tourisme IML Organismes de la Forêt Privée Industries du liège Musée du liège Propriétaires forestiers	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	
	Formation	
	investissement	
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	Région	
	Département	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

MESURE 6	MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE	
ACTION 1	<i>Animer, coordonner, suivre et évaluer les actions issues de la Charte Forestière de territoire</i>	
ZONE CONCERNEE	Massif des Albères et des Aspres	
DESCRIPTION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - assurer la concrétisation des objectifs de la CFT - Mise en place d'ateliers d'échanges - Participation à la mise en réseau des CFT (mutualisation des moyens et capitalisation de l'expérience) - Suivi et évaluation des actions - Animation du comité de pilotage - Evaluation de l'impact des actions sur le territoire 	
MAITRE D'OUVRAGE	CDPPM	
BENEFICIAIRES DE L'OPERATION	Tous les acteurs de la filière - Tous publics	
PARTENAIRES	EPCI DDAF Organismes de la forêt privée	
COUT PREVISIONNEL	Ingénierie	50 000 € / an
PARTENARIAT FINANCIER	UE	
	ETAT	
	REGION	
ACTIONS LIEES OU COMPLEMENTAIRES		

Engagements

« Le Pays Pyrénées Méditerranée est marqué par la grande diversité et qualité de son patrimoine naturel, économique et culturel. Ce patrimoine, fondement de l'identité catalane, est aussi à l'origine de l'attractivité du territoire dans ses composantes résidentielle, économique et touristique. Cette importante richesse doit être préservée car elle participe au maintien de la cohésion sociale et constitue une base essentielle pour un développement durable du Pays. Il ne s'agit pas ici d'agir uniquement dans le sens d'une préservation du patrimoine mais tout autant de sa valorisation dans le respect des ressources et des spécificités de chacun des espaces du Pays »¹.

Henri SICRE
Député des Pyrénées-Orientales

¹ Charte de Territoire Pays Pyrénées Méditerranée – Juillet 1999

**CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE
DE LA SUBERAIE DES ALBERES ET DES ASPRES EN
PAYS PYRENEES MEDITERRANEE**

ENTRE

- L'Etat, représenté par Monsieur Jacques MERIC, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées-Orientales,

ET

- Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Henri SICRE, son Président.

VUES

- L'article L12. de la Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt,
- La candidature du site de la « suberaie des Albères et des Aspres » à titre expérimental présentée par le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée,
- La validation des projets contenus au contrat d'objectifs en cohérence avec le schéma de développement engagé au sein du Pays Pyrénées Méditerranée entériné par le Comité de Pilotage,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Charte Forestière de Territoire de la suberaie des Albères et des Aspres est élaborée en application de l'article L-12 de la Loi d'Orientation sur la Forêt de 2001.

Créée à l'initiative des acteurs locaux, elle a vocation à structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social et culturel.

ARTICLE 2 : ADHESION A LA CHARTRE – MODALITES DE PRESENTATION DES DEMANDES

Les collectivités territoriales, associations, établissements publics, établissements industriels et autres maîtres d'ouvrage qui s'engageront à souscrire aux objectifs de la Charte sur les différentes opérations proposées pourront bénéficier des aides financières liées aux dispositifs mise en place dans la cadre de la charte forestière de territoire.

Les dossiers de demande d'aide financière présentés par les maîtres d'ouvrage restent soumis aux procédures de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et autres partenaires financiers potentiels.

Les opérations éligibles aux financements européens seront présentées à l'Union Européenne par le Préfet.

ARTICLE 3 : CONTENU ET CADRE CONCERTÉ D'INTERVENTION

Le plan d'action inhérent à la mise en œuvre de la charte forestière de territoire a fait l'objet d'un document de synthèse établi par le Comité Technique constitué des partenaires parties prenantes de la CFT, validé par le Comité de Pilotage régulièrement réuni. Ces propositions sont les suivantes :

Enjeux	Mesures	Intitulé des actions
1- Economie	Mesure 1.1	Maîtriser le foncier par le regroupement des propriétaires
	Mesure 1.2	Encourager les démarches de gestion durable et de qualité
	Mesure 1.3	Réaliser des ventes de liège collectives
	Mesure 1.4	Créer une interprofession liège - soutenir les structures professionnelles
	Mesure 1.5	Créer un observatoire du liège
	Mesure 1.6	Assurer une formation spécifique axée sur le liège
2- Protection contre les	Mesure 2.1	Maintenir et développer les équipements de protection DFCI
	Mesure 2.2	Réaliser des travaux de réhabilitation dans une perspective de DFCI
	Mesure 2.3	Gérer les friches périurbaines
	Mesure 2.4	Informers les populations
3 - Aménagement et multifonctionnalité	Mesure 3.1	Réaliser des travaux de réhabilitation dans une perspective "découverte"
	Mesure 3.2	Encourager la multi-fonctionnalité de la suberaie
	Mesure 3.3	Valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du tourisme
	Mesure 3.4	conforter la filière bois-énergie du département
4- Environnement et paysage	Mesure 4.1	Développer les connaissances de l'écosystème suberaie et utiliser la connaissance pour la gestion des peuplements
	Mesure 4.2	Elaborer et mettre en œuvre une charte paysagère
	Mesure 4.3	Aménager des sites paysagers remarquables
	Mesure 4.4	Education et sensibilisation
5- Culture	Mesure 5.1	Organiser la découverte du patrimoine du liège
	Mesure 5.2	Communiquer sur le produit
6 - Mise en œuvre	Mesure 6.1	Assurer l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans le cadre de la charte forestière de territoire

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES DU CONTRAT

Les signataires de la Charte reconnaissent l'importance de la suberaie pour un développement durable et équilibré des massifs des Aspres et des Albères. Ils s'engagent à :

- Mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation et de mise en valeur du patrimoine subéricole telle que décrite dans cette charte.
- Intégrer la protection des suberaies dans les différentes politiques régionales, départementales et locales d'aménagement du territoire.
- Définir des plans d'actions coordonnés, et des conventions entre acteurs, en faveur de la valorisation, de la préservation de la suberaie et de sa multifonctionnalité pour les massifs des Albères et des Aspres, notamment par :
 - la promotion des projets favorables à la valorisation et à la préservation du liège
 - le développement des recherches et inventaires permettant d'agir en connaissance de cause
 - l'information et l'éducation des différents publics fréquentant les massifs
- Engager dans la durée, le suivi et la coordination des différentes actions proposées dans la charte.

L'Etat apportera des aides coordonnées pour le financement des opérations relevant de ses compétences.

Les engagements pris par les partenaires dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture des moyens financiers. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficieront de l'affectation prioritaire des crédits.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CHARTE

La présente Charte est conclue pour une durée de 2 ans, correspondant à la durée du Contrat de plan Etat/Région (2000 – 2006) et celle du programme des Fonds Structurels Européens (DOCUP).

Elle pourra être reconduite et réorientée à son terme, par reconduction expresse, sur la base de l'évaluation de l'action menée pendant ces 2 ans.

ARTICLE 6 : FINANCEMENT

Les partenaires financiers pourront apporter leurs concours conformément à leurs règlements habituels ou aux propositions suivantes :

- **l'Union Européenne** : dans le cadre de l'Objectif 2 et des Programmes d'Initiative Communautaire ;
- **l'Etat** : l'aide sera apportée conformément aux modalités portées dans le tableau général des financements, soumise à l'éligibilité et dans le cadre des possibilités ouvertes par les lois de finance pour la période considérée ;
- **les autres collectivités** apporteront leur aide aux collectivités territoriales et aux établissements industriels conformément à leurs règlements habituels . Dans tous les cas, la décision d'action des subventions n'aura lieu qu'après examen des dossiers correspondants par les divers organismes financeurs.

ARTICLE 7 : COORDINATION ET PROGRAMMATION :

Les parties signataires coordonneront leurs actions au sein d'un Comité de Pilotage chargé du suivi et de l'avancement de la Charte.

Les décisions financières de chaque partie seront communiquées aux autres parties.

Le Comité de Pilotage sera chargé de vérifier que les objectifs de la Charte sont respectés.

ARTICLE 8 : ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE

Le suivi sera assuré par le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée et sera effectué en étroite liaison avec :

- les communes et leurs groupements,
- les services de l'Etat (DDAF, DDE, ...)
- les services du Conseil Général des Pyrénées-Orientales,
- les services du Conseil Régional Languedoc-Roussillon,
- les chambres consulaires,
- les organismes de la forêt privée.

**Le Directeur Départemental de
l'Agriculture et de la Forêt des
Pyrénées-Orientales**

**Le Président du Conseil de
Développement du
Pays Pyrénées Méditerranée**

Annexes

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
--

Président : Henri SICRE, Député des Pyrénées-Orientales, Président du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret
Mesdames et Messieurs les élus des massifs des Aspres et des Albères
Monsieur le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon
Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales

Mesdames et Messieurs les représentants de :

- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)
- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Direction Départementale Jeunesse et Sports (DDJS)
- Syndicat Intercommunal de Protection du Massif des Aspres (SIP)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Albères (SIVU)
- Syndicat de Gestion et d'Aménagement du Tech
- Fédération Nationale des transformateurs du liège
- Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales
- Chambre de Commerce et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
- Chambre de Métiers des Pyrénées-Orientales
- Comité Départemental du Tourisme des PO
- Centre Régional de la Propriété Forestière du Languedoc-Roussillon
- Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs des Pyrénées-Orientales
- Coopérative Forestière Pyrénées Roussillon
- Institut Méditerranéen du Liège
- Office National des Forêts
- Service départemental d'Incendies et de secours
- Association Initiation à la Forêt
- Association Bois Energie 66
- Fédération Départementale de Chasse
- Association « Albera Viva »
- Association « Charles Flahaut »

COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE
--

- Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée
- Centre Régional de la Propriété Forestière - Antenne des Pyrénées-Orientales
- Direction Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Institut Méditerranéen du Liège
- Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs des Pyrénées-Orientales
- Syndicat de Gestion et d'Aménagement du Tech

**FICHE RESUMEE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE - ALBERES-ASPRES EN PAYS
PYRENEES MEDITERRANEE**

LOCALISATION	Département des Pyrénées-Orientales
LE TERRITOIRE	Pays Pyrénées Méditerranée, 57 communes, 1000 km ² , 87000 ha
LA FORET : ELEMENT STRUCTURANT DU TERRITOIRE	60% du territoire (38 700 ha), à 90 % privée vocation d'accueil du public de proximité et valeur patrimoniale Site expérimental de la suberaie des Albères et des Aspres 15000ha - 100% privés
OBJECTIFS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE A L'HORIZON 2006	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique de la filière - Protection contre les risques naturels - Aménagement et multi-Fonctionnalité <ul style="list-style-type: none"> - Environnement et Paysages - Patrimoine culturel

RESPONSABLE DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Henri SICRE, Député des Pyrénées-Orientales
Président du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée

ANIMATEURS :

Sylvia PENA, Chef de projet du CDPPM
7, Boulevard Georges Clemenceau - BP 121
66 401 CERET Cedex
T 04 68 87 43 24
F 04 68 87 37 89
pays.pyrenees.mediterranee@wanadoo.fr
www.payspyreneesmediterranee.org

Bruno MARITON, Technicien Forestier
CRPF Languedoc-Roussillon
Responsable de l'antenne des Pyrénées-Orientales
T 04 68 55 88 02
F 04 68 55 89 21
pyreneesorientales@crpf.fr